

## Annonce légale

DATE DE PARUTION 07-05-2022

RÉFÉRENCE 22EJ12023

DÉPARTEMENT DE PARUTION 33

CATÉGORIE MODELE LIBRE

SUPPORT Echos-Judiciaires.com



Lien de publication

<https://www.echos-judiciaires.com/annonces-legales/22ej12023/>



### **PRIMUS SOFT**

SARL transformée en SAS

Au capital de 500 000 euros

1 IMP DES MURIERS 33700 MERIGNAC

483 805 065 RCS BORDEAUX

### **TRANSFORMATION ET MODIFICATION OBJET SOCIAL**

Par décision du 19 avril 2022, l'AGE a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 500 000 euros.

L'AGE a par ailleurs décidé la suppression de l'activité de recherche et développement en matière toxicologique dans le domaine agro-alimentaire et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

M. Jacques LANGLOIS, demeurant 53 Avenue Phenix Haut Brion 33600 PESSAC, a cessé ses fonctions de gérant et sera désormais Président de la SAS.

Pour avis

